



Rupture de contrat à durée indéterminée à monaco

Par Visiteur

La rupture conventionnelle existe-t'elle a Monaco.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Sous toutes réserves car cette question relève du droit monégasque et non français, il n'existe pas à proprement parlé de rupture amiable du contrat de travail.

Par contre la rupture du contrat de travail peut se faire avec l'accord des deux parties mais sans compensation financière.

Cordialement